

Le pardon, est-il gratuit ?

De l'asymétrie d'une société juste

Réflexions à l'occasion du Carême par Carsten Lotz

Évangile selon Matthieu 18,21-58 – 10/03/2026

²¹ Alors Pierre s'approcha de Jésus pour lui demander : « Seigneur, lorsque mon frère commettra des fautes contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ? » ²² Jésus lui répondit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois.

²³ Ainsi, le royaume des Cieux est comparable à un roi qui voulut régler ses comptes avec ses serviteurs. ²⁴ Il commençait, quand on lui amena quelqu'un qui lui devait dix mille talents (c'est-à-dire soixante millions de pièces d'argent). ²⁵ Comme cet homme n'avait pas de quoi rembourser, le maître ordonna de le vendre, avec sa femme, ses enfants et tous ses biens, en remboursement de sa dette.

²⁶ Alors, tombant à ses pieds, le serviteur demeurait prosterné et disait : « Prends patience envers moi, et je te rembourserai tout. » ²⁷ Saisi de compassion, le maître de ce serviteur le laissa partir et lui remit sa dette. ²⁸ Mais, en sortant, ce serviteur trouva un de ses compagnons qui lui devait cent pièces d'argent. Il se jeta sur lui pour l'étrangler, en disant : « Rembourse ta dette ! » ²⁹ Alors, tombant à ses pieds, son compagnon le suppliait : « Prends patience envers moi, et je te rembourserai. » ³⁰ Mais l'autre refusa et le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il ait remboursé ce qu'il devait.

³¹ Ses compagnons, voyant cela, furent profondément attristés et allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé. ³² Alors celui-ci le fit appeler et lui dit : « Serviteur mauvais ! je t'avais remis toute cette dette parce que tu m'avais supplié. ³³ Ne devais-tu pas, à ton tour, avoir pitié de ton compagnon, comme moi-même j'avais eu pitié de toi ? » ³⁴ Dans sa colère, son maître le livra aux bourreaux jusqu'à ce qu'il eût remboursé tout ce qu'il devait.

³⁵ C'est ainsi que mon Père du ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère du fond du cœur. »

.

Notre texte est encadré par la question de Pierre, qui demande combien de fois il doit pardonner à son frère s'il pèche contre lui, et par la menace de Jésus, qui dit que son Père nous livrera aux bourreaux si nous ne nous pardonnons pas sincèrement les uns les autres. Nous entendons donc l'histoire du roi qui rembourse les dettes économiques de son serviteur et attend ensuite de lui qu'il fasse de même, déjà avec l'oreille morale et religieuse du pardon des péchés. Or, dans le texte grecque on trouve le même mot pour « pardonner » et rembourser ». Se pourrait-il que nous – et avec nous des générations de chrétiens et l'Église dans son ensemble – ne prenions plus au sérieux la perspective socio-économique de la parabole ? Que nous l'ayons même refoulée ?

Pourtant, cette perspective est au cœur de la parabole. Le roi, qui possède la terre et la met à la disposition de ses serviteurs pour qu'ils la cultivent, fait leurs comptes. Il constate que l'un de ses serviteurs a une dette importante de 10 000 talents. Cette somme correspond à 60 millions de jours de salaire d'un vigneron ; ce qui, dans notre monde actuel, correspond à environ 250 à 500 millions d'euros si l'on se base sur le salaire. Si l'on se base sur les chiffres économiques, ce serait bien plus : l'État d'Athènes aurait perçu 2 000 talents d'impôts par an. À l'époque de César, le Romain le plus riche aurait possédé une fortune de 7 100 talents. Nous parlons ici d'une somme de plusieurs milliards.

Il semble donc un peu étrange que le roi ne remarque l'absence de cette somme qu'au moment du décompte ; il est tout aussi difficile d'imaginer pourquoi le serviteur aurait emprunté tout cet argent. Il n'est fait mention nulle part de fraude ou de faute morale. Mais la somme importante montre clairement que le serviteur ne pourra pas rembourser l'argent par son propre travail ; sa situation est désespérée. Même la vente du serviteur, de sa famille et de ses biens ordonnée par le roi ne permet pas de récupérer ne serait-ce qu'une partie de la somme : au Ier siècle en Égypte, un esclave pouvait rapporter au maximum 2 000 deniers, ce qui correspond à un tiers de talent. Si le serviteur avait eu une famille plus nombreuse et peut-être aussi quelques biens, le roi aurait pu, avec un peu de chance, récupérer 10 talents, voire 20, mais en aucun cas les 10 000 talents que le serviteur lui devait.

Lorsque le serviteur tombe à genoux et demande un délai, tout le monde comprend que cela ne servira à rien. Il ne pourra pas rembourser l'argent. Le roi ne renonce donc pas à son projet parce qu'il espère être remboursé. Il y renonce parce qu'il a pitié. Il remet la dette à son serviteur.

Non seulement l'histoire elle-même a un contexte socio-économique, mais le choix des mots nous renvoie à d'autres textes bibliques qui posent la question sociale concrète. La question « Ne devais-tu pas, à ton tour, avoir pitié de ton compagnon, comme moi-même j'avais eu pitié de toi ? » nous renvoie, par son parallélisme, au sermon de Jésus de la semaine dernière : « Soyez miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux. » ou au Lévitique 19 : « Soyez saints, car moi, le SEIGNEUR, votre Dieu, je suis saint. »

Alors qu'aujourd'hui, nous associons le pardon à un contexte moral ou religieux, le mot grec ἀφίημι – aphîemi a un sens beaucoup plus large. À l'origine, il signifie à peu près « lâcher prise volontairement ». Matthieu ne l'utilise pas exclusivement pour le pardon des péchés. Il l'utilise également pour décrire le renvoi du diable par Jésus (Mt 4,11), pour exhorter à céder

son manteau à autrui (Mt 5,40), ou même pour raconter la mort de Jésus (« et il rendit l'esprit », Mt 27,50).

Associé au chiffre 7, le mot ἀφίημι – aphiēmi nous renvoie directement à un commandement du livre du Deutéronome. La Septante, traduction grecque de la Bible hébraïque, traduit ainsi le mot hébreu שְׁמִטָּה – shəmittah : « Tous les sept ans, tu accorderas une remise. [...] Tout propriétaire d'un prêt qui a prêté quelque chose à son prochain doit le lui remettre et ne pas le lui réclamer[.] » (Dtn 15,1)

Notre parabole est donc la description imagée du commandement biblique de la remise de dette. Elle précise ce commandement et indique clairement que la société miséricordieuse et sociale commence par le haut. Alors que le modèle social libéral moderne repose sur le principe que chacun agit dans son propre intérêt et qu'une main invisible transforme cette action en un bénéfice maximal pour tous, la Bible exige que les forts se montrent miséricordieux envers les faibles.

Un ordre social ne peut perdurer que s'il est pratiqué par les riches et les puissants. Il ne peut perdurer que parce que Dieu lui-même le garantit – « Je suis le SEIGNEUR » – et parce que ceux qui n'en dépendent pas font preuve de générosité et de compassion. Un ordre social perdure parce que ceux qui n'en ont pas besoin le garantissent.

Et il s'effondre lorsque ceux qui en profitent sont envieux et écrasent les plus faibles : le serviteur de notre histoire n'est pas prêt à faire preuve de générosité et de compassion. Il réclame les 100 deniers à son débiteur. Le roi change alors d'attitude et le fait emprisonner et torturer. C'est la fin de l'ordre social.

Il s'agit de dettes économiques, et non de fautes morales commises par l'autre à mon égard. Les dettes ne sont pas des péchés. Jésus utilise cette histoire et l'allusion au commandement de la remise des dettes pour souligner l'attitude fondamentale de générosité et de miséricorde exigée par l'éthique biblique. Cette générosité est si précieuse qu'elle ne concerne pas seulement les dettes économiques, mais aussi les dettes ou fautes morales et personnelles. La règle de la remise des dettes s'applique à l'élimination de tout déséquilibre où l'un reste redevable à l'autre.

À partir des Évangiles, la tradition chrétienne a progressivement réduit le contexte de la remise des dettes à une question morale. Nous vivons avec la conviction que nous pouvons laisser intactes les dettes économiques et demander néanmoins que nos offenses soient pardonnées. Ce n'était certainement pas l'intention du Seigneur lorsqu'il a répondu à Pierre : « non pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois ».

L'immensité du pardon inclut les dettes économiques. Une société religieuse et moralement juste ne peut exister indépendamment d'une société socio-économiquement juste. Si je dois pardonner à mon frère ses fautes, à combien plus forte raison dois-je lui pardonner tout le reste ? La phrase du Notre Père « comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés » a des conséquences économiques. Elle signifie littéralement : « comme nous remettons aussi les dettes de nos débiteurs ».